## REPONSE DE MR L'ABBE HANS MILCH

## AUX QUESTIONS QUI LUI ONT ETE POSEES PUBLIQUEMENT

Mir le Dr Heller, dans le numéro d'avril 1980 d' EINSICHT, m'a adressé quelques questions auxquelles je Tais répondre assez brièvement. En effet, une réponse détaillée qui est à la portée de chacun dépasserait certainement, par la longueur, le cadre de ce périodique. Mais, je prévois de donner prochainement ma pensée sous forme d'une prise de position plus longue.

Réponse à la question no 1: "Monsieur le Curé, partagez-vous l'avis de Mgr Lefebvre qui dit que le n.o.m. et la Sainte Messe peuvent être célébrés au même autel?"

Afin de mieux saisir la question et la réponse, il faut considérer que les bâtiments de la Ste Eglise sont occupés. Or, face à Dieu, nous, catholiques restés fidèles, nous avons un droit inaliénable aux bâtiments de l'Eglise occupée; ces lieux sont n<u>ôtres</u>. Ses autels et ses sanctuaires sont nôtres. Le fait que le n.o.m. est célébré à nos autels et dans nos sanctuaires, voilà qui est en soi une situation effrayante et sacrilège. Le voisinage de la Sainte Messe et de la 'nouvelle messe' dans un même sanctuaire constitue une abomination que nous n'accepterons jamais et qu'il ne nous est pas permis d'accepter. Par contre, ce qu'on pourrait oser et justifier, à l'exemple d'Elie - comme une "expérience" sur le mont Carmel pour demander un signe du Ciel - ce serait d'accepter l'offre de célébrer la Sainte Messe(voulue par Dieu)dans un sanctuaire profané et qui continue à être profané, en tant que c'est nous les vrais maîtres et propriétaires. Il est un fait que la 'nouvelle messe' est une abomination aux yeux du Seigneur des armées. Si <u>nous</u> demandons de pouvoir célébrer la vraie messe sur <u>nos</u> autels, cela ne signifiera jamais de notre part un» reconnaissance de droit égal à la n.m. au sein d'une sorte de pluralisme, mais bien une invocation victorieuse du jugement de Dieu.-Mgr Lefebvre aussi bien que moi-même, nous savons que cette solution comporte des risques et des malentendus; mais je pense que dans toute oette affaire il faut prendre en considération les avantages et les différents aspects de la question.

Réponse à la question no 2x "Est-ce que vous partagez l'opinion de Mgr Lefebvre concernant le fait que Wojtyla, apostat et occupant actuel du siège de Pierre, est pape **légitime?**"

Poser la question de savoir si "Wojtyla" est hérétique formel ou matériel, c'est perdre son temps. - J'ai conscience que dans 'Redemptor hominis' il y a non seulement des paragraphes hérétiques mais aussi réellement antichrétiens. Quant à savoir si 'Wojtyla' se rend compte du caractère hérétique ou antichrétien de ses écrits, voilà ce dont nous ne pouvons pas juger. Quelqu'un qui n'est qu'un hérétique matériel peut très bien être l'occupant légitime du siège de Pierre. Par contre, quelqu'un qui serait hérétique formel, c.à d. qui a conscience de ce que sa croyance a unparactère anticatholique, celui-là cesserait d'être pape par le fait même de sa conception. En tout cas, jusqu'à présent Jean Paul est prisonnier de l'Eglise occupée et de ses structures envahies. Par conséquent, si Mgr Lefebvre tient pour la légitimité du souverain pontificat de 'Wojtyla', il le fait - comme pour appliquer le principe "in dubio pro reo" - pour maintenir le respect à l'égard des aspects et des contenus spirituels essentiels.

Réponse à la question no 3; "Et enfin, est-ce que vous aussi, vous éliminez de votre groupe "tous ceux qui refuseraient de prier pour le Pape" c. à d. pour Wojtyla qui sûrement n'est pas le Saint-Père, comme c'est arrivé à M. l'abbé Katzer et à dautres de la part de Mgr Lefebvre? 11

Tant que l'invalidité du souverain pontificat de 'Wojtyla' n'est pas établie, il me faut supposer que ce pontificat est valide. Dans les circonstances actuelles il y a un devoir impérieux de prier pour lui - et même aussi au cours du canon de la Messe; et cela d'autant plus que son gouverrement se trouve être tellement hypothéqué, tellement ambigu et actuellement du moins encore, tellement éloigné de l'accomplissemnt de la vraie mission de Pierre. Affirmer de façon absolue et avec certitude que 'Wojtyla' n'est pas le Saint-Père, voilà qui témoigne d'un refus

d'appliquer les principes sains et séculaires de la pensée catholique. Par conséquent, l'attitude pratique de Mgr est légitime et même, il a l'obligation d'exclure ceux qui pensent de la sorte.

Personnellement, je n'ai pas juridiction pour \* exclure\* d'une communauté.

signé/ Hans Milch

## PRISE DE POSITION CONCERNANT CES REPONSES

Révérend Monsieur le Curé,

Nous **Yous** remercions vivement de nous avoir envoyé un texte contenant les affirmations qui précisent votre point de vue. Il se fait que, de la part d'Ecône, et jusqu'à ce jour, il ne nous est pas encore parvenu de réponse aussi **franche** et claire.

Qu'il me soit permis, en raison du sérieux de la chose, de revenir **surle** sujet en analysant votre argumentation.

Pour la réponse no 1: Afin de délimiter la position d'un **chacum**, il faut retenir d'abord que Mgr Lefebvre préconise une célébration simultanée du soi-disant n.o.m. et de la Sainte Messe en se soumettant à la juridiction de l'évêque réformiste 'compétent'. (cfr Lettre no 16). En clair, cela signifie qu'il réconnaît le soi-disant n.o. m. à côté de l'ordo de St Pie V, qui est approuvé, comme une Sainte Messe parfaitement valide 1 Pourriez-vous, Révérend Ir le Curé, approuver cette conception? -

D'autre part, nous aussi, comme vous-même, nous considérons que la presque totalité des églises catholiques sont occupées par les novateurs illégitimement et que le domaine de Dieu est profané par des sacrilèges. Comme nous, vous considérez que la célébration du soi-disant n.o.m. est sacrilège et que le voisinage de la Sainte Messe et de la nouvelle messe "dans un même sanctuaire" est une abomination. Dès lors, il m'est endore plus difficile de comprendre comment vous accepteriez, le cas échéant, de célébrer la Sainte Messe dans un sanctuaire profané et qui continue à l'être."
Les églises , autrefois catholiques, se trouvent présentement entre les mains des novateurs; en Allemagne, il n'y a pas de recours légal pour les en chasser. Or, si ceux-là mêmes qui ont la volonté arrêtée d'empêcher que la Ste Messe soit célébrée, vous accordaient éventuellement quelque droit particulier, ce serait que pour vous amener à accepter des compromis et à faire des concessions à l'église nouvelle.(Il faut noter que c'est ce que Mgr Lefebvre a fait avec la lettre no 16 au plus tard.) Ou bien ce serait aussi pour contrôler la resistance aux réformes, puisque le gouvernement officieux n'est pas parvenu à la supprimer, de sorte que la Ste Messe, au dire de Mgr Ratzinger, puisse s'éteindre doucement au sein de l' "église" nouvelle.

En acceptant une offre semblable, vous ne tenteriez pas seulement une "expérience" sur le mont Carmel pour demander un signe de Dieu, mais vous donneriez tout simplement occasion à de nouveaux sacrilèges et à une profanation totale du Saint Sacrement. C'est pourquoi il est dit dans. le canon 823 &1 du code de droit canonique: "Dans une église ou chapelle d'hérétiques ou de schismatiques, il n'est pas permis de dire la messe, même quand elle a été régulièrement consacrée ou bénite autrefois ".

Même Mgr Lefebvre a qualifié une fois 1' "église " nouvelle de schismatique et hérétique, dans sa prise de position du 29/7/1976 suite à la suspense a divinis.

D'ailleurs, contrairement à ce que vous supposez, le prélat d'Ecône ne voit pas les dangers que comporte un tel voisinage. Tandis que, aux yeux des novateurs, on pourrait qualifier votre objectif comme une tentative illicite d'une reconquête illégale, l'autorisation de la Ste Messe à côté de la soi- disant nouvelle messe consituerait un acte légal relevant de la compétence de l'église nouvelle.Par là, "l'unité.... se retrouverait immédiatement sur le plan local ". (cfr Lettre no 16)

Pour la réponse no 2: Puisque, selon vous, nous n'avons pas la possibilité de juger de la question de savoir si Wojtyla est hérétique formel ou pas, il nous faut donc reconnaître la légitimité du Souverain Pontificat de Wojtyla. Car, selon vous, un hérétique matériel peut absolument être

l'occupant légitime du siège de Pierre «
Alors que vous convenez que les textes officiels de Wojtyla contiennent
des hérésies (matérielles), Mgr Lefebvre est loin d'affirmer cela. D'après
ses prises de position officielles, Wojtyla est simplement un pape'libéral'.
Cette qualification théologiquement non-spécifique ne dit rien au point

de vue dogmatique ou canonique.

- a) D'après le Droit canon, can. 16 & 2a surtout quand il s'agit de dignitaires élevés - on ne doit pas admettre que quelqu'un se trouve dans l'erreur sans le savoir. Wojtyla a été consacré évêque du temps de Pie XII. A l'époque il fallait montrer, par un procès règlementaire d'informations et de définitions l'orthodoxie de sa foi et la compétence pour cette fonction. (Cfr C.I.C. can 330 et 331) .. De plus, Wojtyla était obligé, lors de sa oonsécration épiscopale, de réciter la profession vaticane. Or, si ce même Wojtyla falsifie le sens défini de la révélation de Dieu comme par ex. dans "Redemptor hominis" (où vous avez constaté, tout comme nous, l'hérésie matérielle - à l'opposé de Mgr Lefebvre qui ne le fait pas) ou s'il prend les paroles consécratoires falsifiées (comme p.ex. au Mexique, "per todos"), on peut concitare alors, qu'il est conscient des hérésies qu'il a manifestées <u>à différentes reprises devant le monde entier;</u> d'autant plus que, de par sa fonction il s'occupe de la position des traditionalistes. Par conséquent - et aussi d'après vos principes - il n'est pas (plus) pape. En tout ceci, le problème de la validité de son élection n'est pas envisagé.
- b) Voilà plus de 12 ans que l'on discute le problème de la validité de la soi-disant nouvelle messe et de la **licéité** de paroles consécratoires falsifiées. **Personnellemnt,** je ne connais pas de prêtre, même appartenant à'l'église'nouvelle, qui ignorerait les arguments décisifs.(Ici à Munich p. ex. il y a un haut fonctionnaire de 1' "église" nouvelle qui reconnaît expressément les conséquences de cette falsification). Il est pratiquement exclu que Wojtyla, le voyageur intercontinental, qui avait ou qui a encore des contacts suivis avec le clergé allemand, n'ait pas eu connaissance de cette discussion.
- c) Dans l'encyclique "Redemptor hominis" des concepts traditionnels et progressistes sont compliqués avec raffinement et certaines de ses affirmations (hérétiques) fournissent la meilleure preuve du fait que Jean Paul II a bien conscience de ce que ses idées sonstituent une déviation par rapport à la doctrine de l'Eglise. (Il faut bien dire que le camouflage de ses hérésies -comme ausi dans l'encyclique "Dominicae Cenae"- à l'aide d'un vocabulaire traditionnel est tout simplement magistral. Il suffit de comparer, pour s'en convaincre, les commentaires ce l'abbé de Nantes, du prof. Lauth et du prof. Siebel dans 3Einsicht" H (6) et IX (7).
- d) Kais , même, si nous concédons qu'on pourrait accepter que Wojtyla est simplement hérétique matériellement c.à d. qu'il se trouverait dans une attitude mentale telle qu'il n'a pas conscient de ce qui est erroné dans les idées qu'il propage, cela ne joue aucun r81e dans l'appréciation de sa légitimité coume pape! Car, même si pour lui; il était profondément orthodoxe dans sa foi,il doit être traité au niveau du droit c.à d. in foro externo comme hérétique formel et inante à l'exercice de sa fonction en vertu de ses hérésies manifestes, professées publiquement. (Cfr P. Matthaeus Conte a Coronata: "InstitutionesIV" De delictis et poenis, n. 1856 -Turin 1928; P. Héribert Jone: "Gesetzbuch des kanonischen Rechts" Bd III, Paderborn 1940, p. 475\* Mgr Michael Buchberger: "LThK" Bd. IV, Freiburg 1932, Col. 824). Plus d'une fois dans ce périodique il a été démontré qu'un hérétique manifeste ne peut être pape. (Cfr Katzer, Otto: "'Papa' haereticus", Einsicht III (12) p. 1-5; Gliwitzky, Hans: "Verhältnis von Dogma und Kirchenrecht", EINSICHT II (7), p. 1-7).

Par conséquent, on aura fait la preuve -même sur base de vos principes!- que Mgr Wojtyla cess d'être pape. Et si jamais il l'a été, c'est qu'il est 'depositus ipso facto, sed tarnen deponendus par un conventus". Par cette mise au point il y a maintenant un devoir pour vous de revoir votre position actuelle au sujet de la question du pape. (Eventuellement, votre décision personnelle en cette matière fournira

simultanément aux fidèles un critère <u>sûr</u> pour juger de leur **postion** religieuse et ecclésiastique.) (Cfr Paul IV, Bulle " Cum ex apostolatus officio du 15/3/1559; CIC can 985 n. 1, 2314 &1n.3, 188 n. 4;E<sup>D</sup>uard Eichmann: "Lehrbuch des Kirchenrechts" Vol. I , Paderborn 1934,p. 183.)

Pour la réponse no 3: J'avoue avoir mal formulé la question no 3. H aurait fallu dire: "Est- ce que vous excluez de votre groupe ceux qui refusent de prier una cum Papa nostro Joanne Paulo c.à d. dans l'unité et la communion de la Foi, au cours du canon de la messe?"En fait, je me suis laissé entraîner à citer la formule de Mgr Lefebvre à ce sujet. Malgré cela ,vous avez répondu à la question, Monsieur le Curé, et dans le sens où je voulais la poser. Il est évident qu'on peut prier pour la conversion des hérétiques et que c'est un devoir. Mais il est exclu qu'on prie au cours du canon de la messe una cum Wojtyla, l'hérétique comxe'Papa nostro', et que l'on puisse offrir la Ste Messe sur son intimation. (Cfr l'exposé détaillé du P. M.-L. Guérard des Lauriers: "Christus novum instituit Pascha se ipsum ab Ecclesia per sacerdotes sub signis visibilibus immolandum" dans EINSICHT, Août 1980 -numéro spécial en français.)

Les commentaires que nous avons faits jusqu'ici auront montré, j'espère, quel est celui qui applique "les principes sains et séculaires de la croyance catholique" et quel est celui qui ne le fait pas. Tout qui veut juger, pourra discerner, si Mgr Lefebvre avait "le droit et l'obligation" d'exclure de la fraternité Mr. l'abbé Katzer et plusieurs autres. Son réel devoir d'évêque aurait été ( et ce l'est encore) d'accuser ' l'église ' nouvelle dans un acte formel public selon sa propre appréciation cette église est " schismatique et hérétique à la fois " - au lieu de sacrifier à sa tactique des catholiques fidèles. Or - je vais faire encore un pas en avant dans l'appréciation de l'attitude de Mgr Lefebvre dans cette affaire - je sais que le Supérieur de la fratern→ ité sacerdotale d'Ecône a été mis au courant par le Dr Katzer avant son exclusion comme professeur de séminaire, as sujet des positions hérétiques et du passé assez spécial de Jean Paul II. H connaissait donc son hérésie -du moins son hérésie matérielle.Même si Mgr Lefebvre raisonnait comue vous &n disant qu'il n'a pas la possibilité de conclure à l'hérésie formelle de Wojtwla, il aurait fallu, dans ces circonstances, qu'il tire? la chose au clair et qu'il tolère les tenants de la position plus forte pour des motifs de loyauté, étant donné qt il ne pouvait exclure la possibilité d'une appréciation certaine se trouvant **lui-même** dans une situation de connaissance peu sûre. Indépendamment de cela, ses declarations recentes, dans lesquelles il emploie meme le nom de Dieu pour couvrir son écart par rapport à son point de vue antérieur prouvent justement qu'il recherche un accord avec la Rome apostate à tout prix. Lui et ses vassaux n'hésitent pas à rallier à l'église apostate autant de fidèles que possible par des méthodes de chantage. Voilà la raison pour laquelle il a éliminé les éléments "désobéissants"

N.B. Mgr Lefebvre n'a pas de juridiction non plus.

Avec mes salutations de respect

(Eberhard Heller)

Texte traduit en français par l'abbé Paul Schoonbroodt, curé de **Steffeshausen(Belgique)**